

Lutter contre les discours de haine en droit européen

7 décembre 2021, Trèves

Margarita S. Ilieva

Conseiller stratégique en matière de litiges, TGEU



Organisé dans le cadre du programme « Droits, égalité et citoyenneté 2014-2020 » de la Commission Européenne.

1

Définition du discours de haine

- Cour européenne des droits de l'homme
 - analyse contextuelle basée sur des cas
 - Art. 3, 8, 10, 17
 - La Charte de l'UE doit être interprétée conformément à la CEDH
- Précédents [Behar](#) et [Budinova](#) c. Bulgarie (2021)
 - le sentiment d'identité de la communauté > l'estime de soi de ses membres ([Aksu](#))
 - seuil de "gravité" pour l'applicabilité de l'art. 8/ 14
 - premières violations concernant le discours général (Art. 14 + 8)
 - [Affaires clés](#) de la Cour 2021

2

Behar & Budinova

- Critères pour les discours de haine générale
 - groupe cible (taille, homogénéité, vulnérabilité, statut)
 - contenu (potentiel de stéréotype négatif affectant l'identité/la dignité du groupe principal, spécificités du stéréotype)
 - forme et contexte
 - atteindre
 - position de l'auteur/ statut
 - contexte sociopolitique

Aucun facteur n'est prioritaire.

3

Définitions du Conseil de l'Europe

Toute expression haineuse (publique)

- [Recommandation de politique générale n° 15 de l'ECRI \(2015\)](#)
 - liste exhaustive des motifs de protection
- [Recommandation \(97\) 20 du Comité des Ministres \(1997\)](#)
 - limité aux caractéristiques de la race+.

4

Définitions du Conseil de l'Europe

[Projet de recommandation du Comité des Ministres sur une approche globale pour lutter contre le discours de haine](#)

- dans le cadre des droits de l'homme
- y compris concernant les situations en ligne
- en s'appuyant sur la jurisprudence de la CEDH et les textes existants du Conseil de l'Europe
- à venir au printemps 2022

5

Définitions de l'UE

[Directives anti-discrimination](#)

- Harcèlement (art. 2.3, Dir. 2000/43, 2000/78)
 - *tout* comportement indésirable
 - atteinte à la dignité
 - "d'une personne"
 - environnement hostile
 - aucune intention n'est requise : "le but *ou* l'effet"
 - interdiction absolue : aucune justification, aucune exemption

6

Définitions de l'UE

Directives anti-discrimination

- Instruction de discrimination (Art. 2.4, Dir. 2000/43, 2000/78)
 - aucune définition
 - pas de justification, pas d'exemption
 - pas d'intention
- Incitation ?

Jurisprudence [nationale](#) : harcèlement + incitation

7

Définitions de l'UE

Directives anti-discrimination

- Jurisprudence de la CJUE : **déclarations discriminatoires = actes**
 - emploi
 - public (médias)
 - la race, l'orientation sexuelle

C-54/07, *Ferme Feryn*

C-81/12, *Asociația Accepter*

C-507/18, *Associazione Avvocatura*

8

Définitions de l'UE

Droit pénal

- [Décision-cadre du Conseil 2008/913/JAI](#)
 - race+.
 - définition (art. 1 (1) (a-b))
 - public
 - attiser la haine/la violence

9

Définitions de l'UE

Droit pénal

- Initiative CE 2021 : [Discours et crimes haineux - inclusion dans la liste des crimes de l'UE](#)
 - étendre la liste des crimes de l'article 83.1 du TFUE pour inclure toutes les formes de crimes et de discours de haine
 - adoption fin 2021

10

Liberté d'expression contre discours de haine

- L'expression est soumise à des limitations (art. 10.2 CEDH)
- Les discours de haine grave sont exclus de la protection de la CEDH (Art. 17 CEDH, abus de droit)
 - demandes d'intervenants irrecevables (incompatibles *ratione materiae* ou manifestement mal fondées) - pas d'accès à l'art. 10
- Sanctions pour les orateurs sont justifiées - pas de violation Art. 10

11

Droit de la discrimination contre le droit pénal

- La dualité de l'approche de la CEDH :
 - validation des sanctions pénales nationales
 - refus de l'exigence d'incrimination dans l'affaire [Panayotova et autres c. Bulgarie](#) (2019) (déc.) concernant les discours de haine en général.
- [Beizaras et Levickas c. Lituanie](#) (2020)
 - discours de haine personnalisé, appels à la violence
 - les recours pénaux ont échoué > violation
- *Behar, Budinova* - les recours civils en jeu

12

Droit de la discrimination contre le droit pénal

- UE - criminalisation de l'incitation
 - Décision-cadre
 - Les discours de haine sur la liste des crimes du TFUE
 - Résolution du Parlement Européen (2019) sur les discours de haine homophobe
 - Demandé par le Parquet

13

Discours de haine en ligne

- *Beizaras et Levickas c. Lituanie* (2020), [affaire clé 2020](#)
 - des centaines de commentaires haineux sur la page Facebook d'un des candidats
 - certains sur les LGBT en général, d'autres menaçant personnellement.
 - des appels non déguisés à des attaques contre leur intégrité physique et mentale
 - le refus des autorités d'enquêter
 - aucune possibilité de recours
 - violation de l'Art. 14 + Art. 8
 - l'orientation sexuelle a joué un rôle dans la réaction des autorités : désapprobation clairement exprimée à l'égard des candidats manifestant publiquement leur homosexualité
 - violation de l'art. 13 - les requérants se sont vu refuser un recours interne

14

Discours de haine en ligne

- Suppression des messages haineux - un devoir de la CEDH
- [*Delfi c. Estonie*, affaire clé 2015](#)
 - octroi de dommages-intérêts contre un portail Internet pour des commentaires offensants d'utilisateurs anonymes : pas de violation de l'art. 10
 - première affaire concernant la responsabilité des commentaires des internautes
 - incitation à la haine/violence contre le propriétaire de l'entreprise - "discours clairement illégal", "extrême".
 - portail d'information géré de manière professionnelle et exploité sur une base commerciale

15

Discours de haine en ligne

- *Delfi*
 - obligation de supprimer les commentaires sans délai, même sans avis de la victime ou d'autres personnes
 - l'obligation d'assurer de manière réaliste que les auteurs de commentaires soient tenus responsables
- [*Magyar Tartalomszolgáltatók Egyesülete et Index.hu Zrt c. Hongrie* \(2016\)](#)
 - violation de l'art. 10
 - la responsabilité des fournisseurs de contenu Internet pour les commentaires vulgaires/offensifs en ligne
 - devoir domestique de modérer le contenu des commentaires
 - équilibre avec la liberté d'expression perturbé, pas d'examen des commentaires par les tribunaux
 - pas de discours de haine/incitation à la violence, pas de discours clairement illégal
 - le demandeur – une association d'autorégulation sans but lucratif de fournisseurs d'accès à Internet

16

Discours de haine en ligne

- [Pihl c. Suède](#) (2017) (déc.)
 - inadmissible, manifestement mal fondé
 - pas de discours de haine/incitation à la violence
 - publié sur un petit blog géré par une association à but non lucratif
 - enlevé le jour après que le demandeur se soit plaint
 - seulement sur le blog pendant neuf jours

17

Discours de haine en ligne

- [Smajić c. Bosnie-Herzégovine](#) (2018) (déc.)
 - condamnation pour incitation à la haine nationale/raciale
 - messages sur un forum internet, très insultants à l'égard des Serbes
 - plainte au titre de l'art. 10 est irrecevable, manifestement mal fondée.
 - commentaires sur "la question très sensible des relations ethniques dans la société bosniaque post-conflit".
 - sanctions imposées non excessives

18

Discours de haine en ligne

- [Lilliendahl c. Islande](#) (2020) (déc.)
 - condamnation/amende pour des commentaires homophobes dans un article en ligne
 - discours de haine, "sérieux, gravement blessant et préjudiciable".
 - pas le "discours de haine le plus grave" selon la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme pour être exclu de la protection de l'art. 10 par l'application de l'art. 17
 - hautement préjudiciable, mais il n'est pas immédiatement clair qu'il vise à inciter à la violence/la haine ou à détruire les droits de la CEDH.
 - demande irrecevable, manifestement mal fondée
 - sanction nécessaire

19

Discours de haine en ligne

- Suppression des messages haineux : un devoir pour l'UE
- [Code de conduite de l'UE sur la lutte contre les discours de haine illégaux en ligne](#) (2016).
 - évaluation des contenus signalés dans les 24 heures
 - suppression des discours de haine illégaux
- [Recommandation de la Commission \(UE\) 2018/334 sur des mesures visant à lutter efficacement contre les contenus illicites en ligne.](#)

20

Discours de haine en ligne

- [Résolution du Parlement européen \(2019\) sur la discrimination publique et les discours de haine à l'encontre des personnes LGBTI, y compris les zones franches LGBTI.](#)
 - les États doivent mettre en place des procédures permettant au public de signaler les contenus haineux en ligne
 - Les États doivent veiller à ce que les discours haineux fassent l'objet d'enquêtes et de procès efficaces
 - Le Conseil Européen doit réviser la décision-cadre afin d'y inclure l'incitation à la haine fondée sur le sexe, l'orientation sexuelle, l'identité de genre et les caractéristiques sexuelles.

21

Merci de votre attention !

On discute ?

margarita.ilieva@gmail.com

22